

DEC181750DR08

Décision portant délégation de signature à M. Jacques BOREE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR3346 intitulée « Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique » - Pprime

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171286DGDS du 21 décembre 2017 portant prolongation de l'unité UPR3346, intitulée « Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique » - PPRIME, dont le directeur est M. Yves GERVAIS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jacques BOREE, Directeur Adjoint, Professeur ENSMA à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques BOREE, délégation est donnée à M. Sylvain DUBOIS Professeur d'université, Directeur Département PMM Université de Poitiers - SP2MI aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques BOREE et de M. Sylvain DUBOIS, délégation est donnée à M. Patrick VILLECHAISE Directeur de recherche CNRS, Directeur Adjoint du Département PMM - ISAE-ENSMA aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques BOREE, de M. Sylvain DUBOIS et de M. Patrick VILLECHAISE délégation est donnée à M. Karl JOULAIN Professeur

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

d'université, Directeur du Département FTC - CAMPUS B25 aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques BOREE, de M. Sylvain DUBOIS, de M. Patrick VILLECHAISE et de M. Karl JOULAIN délégation est donnée à M. Arnaud MURA Directeur de recherche CNRS, Directeur Adjoint du Département FTC - ISAE-ENSMA aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques BOREE, de M. Sylvain DUBOIS, de M. Patrick VILLECHAISE, de M. Karl JOULAIN et de M. Arnaud MURA délégation est donnée à M. Mihai ARGHIR Professeur d'université, Directeur du Département GMSC Univ. Poitiers - SP2MI - H1 aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques BOREE, de M. Sylvain DUBOIS, de M. Patrick VILLECHAISE, de M. Karl JOULAIN, de M. Arnaud MURA et de M. Mihai ARGHIR délégation est donnée à M. Valery VALLE Professeur d'université, Directeur Adjoint Département GMSC Univ. Poitiers - SP2MI - H1 aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 8

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques BOREE, de M. Sylvain DUBOIS, de M. Patrick VILLECHAISE, de M. Karl JOULAIN, de M. Arnaud MURA, de M. Mihai ARGHIR et de M. Valery VALLE délégation est donnée à M. Patrick BERTERRETCHÉ Ingénieur de Recherche CNRS, Responsable de la plateforme PROMETEE - SP2MI aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 9

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques BOREE, de M. Sylvain DUBOIS, de M. Patrick VILLECHAISE, de M. Karl JOULAIN, de M. Arnaud MURA, de M. Mihai ARGHIR, de M. Valery VALLE et M. Patrick BERTERRETCHÉ délégation est donnée à Mme Geneviève ROBERT Ingénieur de Recherche CNRS, Responsable Administrative - SP2MI aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 10

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques BOREE, de M. Sylvain DUBOIS, de M. Patrick VILLECHAISE, de M. Karl JOULAIN, de M. Arnaud MURA, de M. Mihai ARGHIR, de M. Valery VALLE, de M. Patrick BERTERRETCHÉ et de Mme Geneviève ROBERT délégation est donnée à Mme. Vanessa MILLET Assistante Ingénieure CNRS, Responsable pôle Finances - SP2MI aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 11

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques BOREE, de M. Sylvain DUBOIS, de M. Patrick VILLECHAISE, de M. Karl JOULAIN, de M. Arnaud MURA, de M. Mihaï ARGHIR, de M. Valery VALLE, de M. Patrick BERTERRETCHÉ, de Mme Geneviève ROBERT et de Mme. Vanessa MILLET délégation est donnée à M. Denis BERTHEAU Ingénieur de Recherche CNRS, Directeur du Département PMM – ISAE-ENSMA aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 11

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques BOREE, de M. Sylvain DUBOIS, de M. Patrick VILLECHAISE, de M. Karl JOULAIN, de M. Arnaud MURA, de M. Mihaï ARGHIR, de M. Valery VALLE, de M. Patrick BERTERRETCHÉ, de Mme Geneviève ROBERT, de Mme. Vanessa MILLET et de M. Denis BERTHEAU délégation est donnée à M. Anthony BERNARD Ingénieur de Recherche CNRS, Département FTC – Université de Poitiers - SP2MI aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 12

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques BOREE, de M. Sylvain DUBOIS, de M. Patrick VILLECHAISE, de M. Karl JOULAIN, de M. Arnaud MURA, de M. Mihaï ARGHIR, de M. Valery VALLE, de M. Patrick BERTERRETCHÉ, de Mme Geneviève ROBERT, de Mme. Vanessa MILLET, de M. Denis BERTHEAU et de M. Anthony BERNARD délégation est donnée à M. Bruno LAMONGIE Ingénieur de Recherche CNRS, Département PMM - Université de Poitiers SP2MI aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 13

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 14

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1^{er} mai 2018

Fait à Poitiers, le 8 juin 2018

Le directeur d'unité
Yves GERVAIS